



## **RÈGLEMENT DE CONSULTATION**

*Réf. interne : MC190715-01*

### **TRAVAUX RELATIFS A L'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE LONGEANT LE BÂTIMENT C DE L'ÉTABLISSEMENT**

Lycée Léonard de Vinci  
Place Léonard de Vinci  
91240 Saint-Michel-sur-Orge

La procédure de consultation utilisée est la suivante :

**Marché à procédure adaptée en application des articles  
L. 2123-1 et suivants et R. 2123-1 et suivants  
du code de la commande publique**

Date et heure limites de réception des offres

**13 septembre 2019 à 23h59**



## **ARTICLE 1 – OBJET ET FORME DE LA CONSULTATION**

La présente consultation porte sur les travaux relatifs à l'installation d'une clôture longeant le bâtiment C du lycée Léonard de Vinci sis Place Léonard de Vinci à Saint-Michel-sur-Orge 91 240.

Elle prend la forme d'un marché à procédure adaptée défini notamment par les articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2123-4 de la commande publique.

\*  
\*       \*  
\*

## **ARTICLE 2 – DURÉE DU MARCHE/PÉRIODE D'EXÉCUTION**

Le marché est conclu prend effet à compter de sa date de notification jusqu'à la réception des travaux visés par l'article 1 du présent règlement.

\*  
\*       \*  
\*

## **ARTICLE 3 – ALLOTISSEMENT**

Ce marché n'est pas alloti. Les prestations sont réparties en un lot unique portant sur des travaux relatifs à l'installation d'une clôture longeant le bâtiment C de l'établissement. La candidature doit concerner l'ensemble du lot. A défaut, elle sera considérée comme une offre irrégulière et sera rejetée en application de l'article R. 2152-1 du code de la commande publique.

De même, sera considérée comme irrégulière et rejetée en application du même article, l'offre modifiant le cahier des clauses administratives particulières ou le cahier des clauses techniques particulières.

\*  
\*       \*  
\*

## **ARTICLE 4 – VARIANTES**

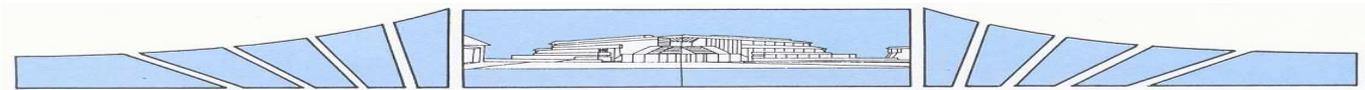
Le marché est passé sans variante.

Les candidats sont tenus de remettre une offre rigoureusement conforme au projet de base.

\*  
\*       \*  
\*

## **ARTICLE 5 – DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours (cent vingt jours) à compter de la date limite de réception des offres.



\*  
\*       \*  
\*

## **ARTICLE 6 – POUVOIR ADJUDICATEUR – AGENT COMPTABLE**

Le pouvoir adjudicateur est lycée Léonard de Vinci, représenté par son proviseur, chef d'établissement.  
Le comptable assignataire est l'agent comptable du lycée Jean-Pierre Timbaud (Brétigny sur Orge).

\*  
\*       \*  
\*

## **ARTICLE 7 – CONTENU ET MODALITÉS DE RETRAIT DES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION**

Les documents de la consultation (DC), anciennement appelés sous la dénomination DCE, comprennent les pièces suivantes :

- Le règlement de consultation (RC)
- L'acte d'engagement (ATTRI1) et sa notice explicative produite par le ministère de l'économie et des finances,
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
- Le cahier des clauses techniques particulières (CTP),
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF),
- La déclaration du candidat DC2 et sa notice explicative produite par le ministère de l'économie et des finances,
- La lettre de candidature DC1 et sa notice explicative produite par le ministère de l'économie et des finances,
- Les pièces graphiques (Plan PRO).

Les DC peuvent être retirés gratuitement par voie électronique sur le site de l'AJI (<http://site.aji-france.com/>).

L'acte d'engagement, le cahier des clauses particulières et le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux (CCAG-T) en vigueur le 1er jour du mois qui précède la date limite de réception des offres constituent le contrat qui liera le lycée Léonard de Vinci à l'entreprise attributaire. Il ne sera donc signé aucun contrat rédigé par le prestataire du marché. Le dépôt d'une offre par le soumissionnaire vaut acceptation de l'ensemble des clauses du marché.

\*  
\*       \*  
\*



## **ARTICLE 8 – PRÉSENTATION DES OFFRES**

Les offres seront entièrement rédigées ou traduites en langue française et exprimées en EURO, hors taxe et toutes taxes comprises.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces désignées ci-après, datées et signées par ses soins.

### **ARTICLE 8.A – PIÈCES DE LA CANDIDATURE**

Les pièces de la candidature sont la lettre de candidature, d'une part, la déclaration de candidature, d'autre part.

La lettre de candidature (**DC1** ou équivalent) comprend :

- l'habilitation du mandataire par ses cotraitants en cas de groupement momentané d'entreprises,
- la déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés par les articles L2141.1 et suivants du code de la commande publique.

La déclaration du candidat (**DC2** ou équivalent) comprend :

- les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat,
- le cas échéant, si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet,
- les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus aux articles R. 2142-1 et suivants du code de la commande publique :
  - la déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles,
  - les renseignements concernant les capacités professionnelles et techniques de l'entreprise
  - la liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

### **ARTICLE 8.B – PIÈCES DE L'OFFRE**

Les pièces de l'offre comprennent :

- l'acte d'engagement complété, daté et signé,
- le CCAP daté et signé,
- la DPGF datée et signée.

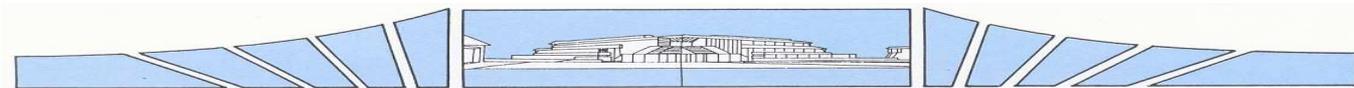
Ces pièces composent avec le CCTP et le CCAG-T (en vigueur le 1er jour du mois qui précède la date limite de réception des offres) les documents contractuels constituant le marché public objet de la présente consultation.

\*  
\*       \*  
\*

## **ARTICLE 9 – MODALITÉS ET DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES**

Les candidats transmettent leur offre sous forme dématérialisée sur le site de l'AJI (<http://site.aji-france.com/>) avant le 13 septembre 2019, 23h59, date de limite de réception des offres.

Les offres qui seraient déposées autrement ne seront pas retenues.



\*  
\*       \*  
\*

## **ARTICLE 10 – MODALITÉS D'ÉCHANGES EN COURS DE PROCÉDURE DE CONSULTATION**

Tous les courriers émanant du pouvoir adjudicateur, telles les éventuelles modifications ou informations complémentaires relatives au dossier de la consultation des entreprises, les demandes de précisions ou compléments sur l'offre, la notification du rejet ou l'admission au présent marché seront transmis aux candidats uniquement par voie électronique, au travers de la plateforme de l'AJI.

Chaque candidat veillera donc à mentionner à l'acte d'engagement une adresse électronique valide.

\*  
\*       \*  
\*

## **ARTICLE 11 – LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

**Les critères relatifs à la candidature sont :**

- les capacités financières évaluées en fonction du chiffre d'affaires global et des chiffres d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- les capacités professionnelles et techniques évaluées en fonction de la présentation d'une liste des principaux services réalisés au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

**Le jugement des offres** retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

- Prix : 60 points
- Mémoire technique : 40 points

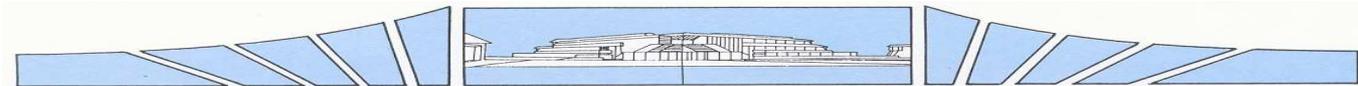
**La méthode de calcul appliquée à chaque critère sera la suivante :**

- La meilleure offre aura la note maximum.
- Les offres suivantes seront notées comme suit :  
Note maximum - (rang de classement x coefficient de notation).  
Le coefficient de notation est calculé comme suit : note maximum / nombre d'offres non rejetées.
- En cas d'égalité au sein d'un critère, le classement entre les offres égales s'effectue selon l'ordre de réception des offres sur la plateforme de l'AJI.

L'offre la mieux classée est celle ayant le plus grand nombre de points. Elle sera retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise une attestation d'assurance de responsabilité civile en cours de validité, si celui-ci ne l'a pas fournie avec le document visant les étendues des garanties financières couvrant les fautes professionnelles du candidat dans le cadre du présent marché.

Ledit document, justifiant que le candidat est à jour de ses cotisations que sa police contient les garanties en rapport avec l'importance de la prestation, sera versé en annexe du cahier des clauses particulières.

Le candidat aura quinze jours pour produire cette attestation à compter de la notification du classement. Au-delà de ce délai, le candidat sera débouté et le pouvoir adjudicateur s'adressera au candidat dont l'offre est classée immédiatement après l'offre du candidat débouté.



### ***Cas particulier***

**En cas d'égalité sur le nombre total de points**, le classement s'effectue selon l'ordre de réception des offres sur la plateforme de l'AJI. Si l'égalité perdure, les candidats intéressés et le lycée entreront dans une période de négociation de quinze jours (à compter de la notification du classement) au cours de laquelle les candidats tendront à l'amélioration technique de leur offre, sans modification du prix. A l'issue de cette période, un classement sera opéré de nouveau sur le seul critère de la prestation technique des candidats.

\*  
\*       \*  
\*

### **ARTICLE 12 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

**A compter du 26 août 2019, de 08h00 à 12h00**, les candidats peuvent prendre rendez-vous (hors samedi et dimanche) auprès du secrétariat du service Intendance pour visiter le site des travaux futurs. Le visiteur est obligatoirement accompagné par un personnel du service Gestion.

Contact sur place :

Mme Amel LAURENÇON

Tel : 01.69.25.08.55

Courriers électroniques : [ldv91@protonmail.com](mailto:ldv91@protonmail.com) / [amel.laurencon@ac-versailles.fr](mailto:amel.laurencon@ac-versailles.fr)

*Les candidats veilleront à utiliser systématiquement les deux courriers électroniques lors de leurs échanges avec le lycée.*

À Saint Michel sur Orge, le 15 juillet 2019  
Le représentant du pouvoir adjudicateur,

*Marc LABURTHE TOLRA  
Proviseur du lycée Léonard de Vinci,  
Chef d'établissement*